

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL COMMUNAL TALENCE NORD  
RÉUNION RESTREINTE  
7 MARS 2018**

Suite à la démission de M. Almoustaph DIARRA, il est procédé à son remplacement à partir de la liste des suppléants. Ainsi, Monsieur Louis NERAUD intègre le Conseil Communal Nord.

**QUESTIONS DE M. BLANCO-DESTRIEUX**

Monsieur BLANCO-DESTRIEUX met en avant dans un premier temps trois sujets ayant un lien avec la salubrité. Il tient à signaler l'augmentation de la population de rats sur Talence ainsi que celle des moustiques tigres et des frelons asiatiques. Les services d'hygiène vont être alertés et devront procéder à des interventions pour juguler ces nuisibles.

Un rappel de l'absence d'un panneau de limitation de vitesse à 30 kms/h à l'angle des rues Armand Leroi et Henri Brisson dans le sens rue Henri Brisson vers Impasse Sainte-Marie. Le panneau n'a toujours pas été posé.

De même, un panneau d'interdiction aux entrées du Parc Triaire est demandé pour empêcher l'accès aux véhicules, notamment les deux roues motorisés sur le site.

En terme de tranquillité publique, il est à nouveau signalé la présence récurrente au niveau de l'Espace Boris Diaw de groupes de personnes qui viennent s'alcooliser et perturbent le voisinage.

Conscient des nuisances que cela procure aux Talençais, la Ville a pris un arrêté interdisant la consommation d'alcool sans autorisation sur certains sites publics dont notamment l'Espace Boris Diaw. La Police Nationale pourra ainsi verbaliser à compter du 1/04/2018.

Il est encore signalé le manque de panneau d'expression libre dans le périmètre de la salle Boris Diaw.

**REFLEXIONS SUR LES PERSPECTIVES DE FINANCEMENT**

- Un groupe de travail composé de Madame BARGUET et Messieurs LOURENCO et DELAUDAUD est constitué pour réfléchir à l'aménagement de l'espace municipal de 300 m<sup>2</sup> situé rue Fernand Izer. A partir des propositions qui seront avancées, le Conseil Communal utilisera son budget pour financer la réalisation de celui-ci. La parcelle équivalente située à l'angle des rues Roustaing et Sainte-Marie fera également l'objet d'un aménagement par le Conseil Communal dès lors que Bordeaux Métropole aura régularisé la destination foncière.

- Implantation d'une boîte à lire dans le Square Curvale : le Conseil Communal accepte à l'unanimité d'accorder 1000 € sur son budget 2018.

- Il est demandé dans les perspectives de financement par les Conseillers Communaux de faire chiffrer l'achat et la pose d'un filet pare-ballons pour le square Felhmann.

## **JARDIN PARTAGE AU SQUARE FELHMANN**

Madame CHADEBOST, adjoint au Maire en charge des Espaces Verts, est l'unique interlocutrice de l'association de Madame BECUWE. Elle est chargée de centraliser les demandes et d'accompagner le projet jusqu'à son aboutissement.

En parallèle de ce sujet, l'entretien du square est une préoccupation majeure du Conseil Communal qui demande à ce que la Mairie programme en priorité une réfection de l'intégralité du sol du square.

Pour information, Monsieur PRADES signale que la Municipalité a inscrit au budget 2018, 60 000 € pour une réfection des jeux et du sol des jeux.

## **POINT SUR LE STATIONNEMENT REGLEMENTE**

Lors de la réunion du 9/11/2017, il avait été précisé que les marquages au sol et la pose de panneaux sur les rues Louise, Mette et Lesgourgues devaient être réalisés en début d'année 2018 en vue du stationnement payant. Ces aménagements n'ont pu être réalisés par la Métropole en raison des intempéries. Ils devraient débiter prochainement.

Une nouvelle réunion publique est prévue le 4/04/2018 pour la présentation de la réglementation du stationnement sur le quartier Zola, La Taillade. Les périmètres du quartier Cauderes seront étudiés lors de la réunion publique du Conseil Communal Est prévue le 21/03/2018. Les Conseillers Communaux s'occuperont de distribuer des flyers sur le secteur Nord.

Concernant la circulation dans le quartier Nord, les membres du Conseil Communal suggèrent que les radars pédagogiques, qui vont bientôt équiper les services de la Ville, soient disposés rue Zola (portion donnant sur les boulevards), sur la rue Roustaing au niveau du CTM (angle avec la rue Lesgourgues), sur la rue Paul Bert (possibilité de combiner les implantations des rues Zola et Bert en position rentrante depuis la Médoquine), sur la rue du 14 juillet, le Cours de Reims et l'Avenue Haut Brion.

Il est signalé que les samedis, jours de marché Place Aristide Briand, les automobilistes remontent en sens interdit la rue Jean Iriquin pour raccourcir leur trajet.

Concernant la rue Duguesclin, Monsieur Laurent PRADES, à son initiative, propose que le Conseil Communal interroge tous les habitants de la rue Duguesclin pour savoir s'ils veulent intégrer leur rue dans le périmètre réglementé. Madame DABADIE et Messieurs DELAUD et PRADES se portent candidat.

A l'occasion de la réunion Parlons Ville Parlons Vie du quartier Emile Zola du 1<sup>er</sup>/03/2018, il est remonté que le stationnement de véhicules sur le trottoir des boulevards au débouché de la rue Emile Zola est source de danger pour les usagers sortant de la rue. Le Conseil Communal va demander à la Ville de se rapprocher de la Mairie de Bordeaux pour empêcher ce stationnement illégal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- En raison de l'inefficacité de la borne à verre de la Gare de la Médoquine, les Conseillers Communaux suggèrent son transfert à la salle Boris Diaw le long de la voie ferrée.

- Les emplacements pour les bennes d'un des projets lauréats du budget participatif 2017, « Déchetterie éphémère », sont validés (Haut-Brion à l'intérieur du Parc de la Chapelle, Parking de la salle Boris Diaw, Place A Briand sur 3 places de stationnement). L'emplacement du parking du cimetière reste à préciser.

- La Mairie de Talence a sollicité Bordeaux Métropole pour étudier la prolongation de la ligne Citéis 43 de l'église de Talence au CHR. L'objectif est de relier les quartiers Médoquine et la Taillade au centre-ville mais également de rapprocher les Talençais du CHR qui devrait être le terminus. La Métropole est favorable à ce projet, les études sont en cours.

- Installation d'une antenne relais : Comme la Municipalité s'y était engagée, les Conseils Communaux sont systématiquement informés de ce type d'installations lorsqu'elles sont programmées. C'est le cas pour la Résidence Malvoisie située au 113 rue Jean Jaurès.

- Square Cours Galliéni : Un groupe de travail avait élaboré un projet pour son aménagement avec le responsable du Service Environnement et Paysages de la Ville. A part, la pose de bancs, aucun autre équipement ou plantation n'a été réalisé.